



ADDENDA # 1 DE 1

Titre de projet : AACR 13165 Chicago, IL – Services de courtage immobilier
Numéro de projet : S.O.
Numéro de l'appel d'offres : ARA-CHCGO-SVC-13165
Date : 18 juin, 2014

Le paragraphe ci-dessous complète ou remplace le contenu correspondant des documents de demande de proposition émis le 30 mai, 2014. Le présent addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

- Question #1 :** Comment traitons l'exemption d'impôt pour le Consulat du Canada?
Réponse : La documentation d'exemption d'impôt sera fournie par le représentant légal du Consulat du Canada.
- Question #2 :** Est-ce que c'est nécessaire d'avoir une déclaration lors de la fermeture à la proposition de prix et, quelle partie de l'impôt sera la responsabilité du Consulat du Canada? Les droits de mutation? Les impôts fonciers?
Réponse : Non, une déclaration de fermeture n'est pas nécessaire. L'ambassade est exonérée de tous les impôts.

Fin de l'addenda # 1